

FONCTIONNEMENT & HORAIRES

SE DÉPLACER DANS LE CENTRE URBAIN

Le service de transport à la demande du centre urbain fonctionne sur les communes de Saint-Lô, Saint-Georges-Montcoq et Agneaux. Il vient en complément du service de transport à la demande des zones rurales.

Le service fonctionne du lundi au samedi de 7 h à 19 h.

- Ce service est réservé aux personnes répondant à une ou plusieurs conditions suivantes :
- Être porteur de la carte CMI (carte mobilité inclusion) mention invalidité
 - Être en fauteuil roulant (UFR)
 - Avoir une déficience visuelle et être titulaire d'une carte MDPH portant la mention cécité ou « canne blanche »
 - Être domicilié à plus d'un kilomètre d'un arrêt de Bus Slam

La prise en charge se fait au domicile de la personne dans le centre urbain pour une dépose à l'adresse choisie avec un trajet de 500m minimum.

TARIFS & POINTS DE VENTE

TITRES	CONDITIONS D'UTILISATION	TARIFS	POINTS DE VENTE				
Ticket unité	Valable 1h dès la 1 ^{ère} validation	1,50 € 1,20 €					
10 voyages	Forfait 10 voyages valables 1h chacun	10 €					
Pass mensuel -26 ans	Voyages illimités pendant 1 mois dès la 1 ^{ère} validation	18 €					
Pass mensuel +26 ans		26 €					
Pass mensuel tarif réduit (PMR > 80% et QF CAF ≤ 650€)		13 €					
Pass annuel -26 ans	Voyages illimités pendant 1 an dès la 1 ^{ère} validation	180 €					
Pass annuel +26 ans		260 €					
Pass annuel tarif réduit (PMR > 80% et QF CAF ≤ 650€)		130 €					
Groupe	20 usages réservés aux écoles et aux associations pour un groupe de 10 personnes avec 2 heures de correspondance	5 €					

- Boutique en ligne
- Agence SLAM BUS
- Bus
- Point relais
- tixiPASS

LISTE DES ARRÊTS DE DÉPOSE

ZONE OUEST NOM DE L'ARRÊT

- CANISY ÉGLISE
DANGY MAIRIE (ÉCOLE)
GRAIGNES-MESNIL-ANGOT MAIRIE
HÉBÉCREVON (THÈREVAL) SALLE LE TRIANGLE
LE LOREY ÉCOLE
LOZON (MARIGNY-LE-LOZON) PARKING ÉCOLE
MARIGNY (MARIGNY-LE-LOZON) MAISON DE RETRAITE
PONT-HÉBERT MAIRIE
QUIBOU MAIRIE (ÉGLISE)
REMILLY-SUR-LOZON (REMILLY-LES-MARAIS) ÉCOLE
SAINT-GILLES MAIRIE

ZONE EST NOM DE L'ARRÊT

- AIREL BOURGAIS
CERISY-LA-FORÊT LA HALLE (PLACE DU MARCHÉ)
LA MEAUFFE QUARTIER DU PONT
MOON-SUR-ELLE LA POMME D'OR
SAINT-CLAIR-SUR-ELLE MAIRIE
SAINT-FROMOND LA HALLE
SAINT-GEORGES-D'ELLE ÉGLISE (ROND-POINT)
SAINT-JEAN-DE-DAYE MAIRIE

CENTRE URBAIN NOM DE L'ARRÊT

- AGNEAUX PÔLE MÉDICAL
AGNEAUX LA TREMBLAYE (NOUVEAU)
SAINT-LÔ BÉCHEVEL (BON SAUVEUR)
SAINT-LÔ GARE (QUAI CARS TER)
SAINT-LÔ GRANDIN
SAINT-LÔ HÔTEL DE VILLE
SAINT-LÔ HÔPITAL (PARKING)
SAINT-LÔ SAINT-JEAN (CLINIQUE)

ZONE SUD NOM DE L'ARRÊT

- BAUDRE MAIRIE
CONDÉ-SUR-VIRE MAIRIE
DOMJEAN RUE DAME GONNOR
FERVACHES (TESSY-BOCAGE) COMMERCE (STATION-SERVICE)
GUILBERVILLE (TORIGNY-LES-VILLES) ÉCOLE
LAMBERVILLE PARENTHÈSE VERTE
MOYON (MOYON VILLAGES) MAIRIE
SAINT-AMAND (SAINT-AMAND-VILLAGES) MAIRIE
SAINT-JEAN-DES-BAISANTS (SAINT-JEAN-D'ELLE) ÉGLISE
SAINT-ROMPHAIRE (BOURGVALLÉES) ÉCOLE (PARKING DE L'ÉGLISE)
SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSÉ (BOURGVALLÉES) PLACE DE GAULLE
TESSY-SUR-VIRE (TESSY-BOCAGE) MAIRIE
TORIGNI-SUR-VIRE (TORIGNY-LES-VILLES) RUE HAVIN



- Zone TAD Ouest
- Zone TAD Est
- Centre urbain
- Zone TAD Sud
- Point de prise en charge ou de dépose du TAD



TRANSPORT À LA DEMANDE

SE DÉPLACER À LA DEMANDE

UN SERVICE POUR TOUS AVEC SAINT-LÔ AGGLO !





COMMENT UTILISER LE SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE ?

1 RÉSERVEZ

De 14 jours à la veille 17h 30 :

- Le lundi de 14h30 à 17h30.
- Du mardi au vendredi : 9h-13h et 14h30-17h30.
- Le samedi de 9h à 13h.

> par téléphone au 02 33 05 05 05

> sur l'appli SLAM

> ou en ligne via Slam Transport à la demande :



1,50€
le trajet
-
GRATUIT
le samedi



2 VOYAGEZ

4 trajets /
semaine
max *

Accessible
à tous

*sauf pour les personnes en situation de handicap et pour les apprentis.
(conditions disponibles dans le règlement)

Du lundi au samedi de 7h à 19h :

SLAM Transport À la Demande vous emmène de votre domicile vers un point d'arrêt défini* et/ou inversement (voir Carte).

* trajet supérieur à 1km



INFOS PRATIQUES



PRÉSENTEZ-VOUS 5 MINUTES AVANT

à l'arrêt ou devant votre domicile sur le domaine public.
Afin de ne pas prendre de retard sur les réservations suivantes, le conducteur ne peut pas vous attendre.

CORRESPONDANCE AVEC SLAM BUS ?

La correspondance est gratuite dans l'heure.

Recherchez vos horaires sur
<https://saintloagгло.monbus.mobi>



LE SAMEDI, C'EST GRATUIT POUR TOUS !

La validation reste obligatoire même le samedi.



UN IMPRÉVU ?

N'oubliez pas d'annuler votre réservation au plus tard la veille à 17h30 ou le vendredi à 17h30 pour un trajet le lundi suivant au 02 33 05 05 05.

Passé ce délai, des pénalités seront appliquées.

Règlement du TAD consultable sur le site saint-lo-agгло.fr ou auprès de votre agence.



VOUS AVEZ MOINS DE 18 ANS ?

L'accès au service est limité aux vacances scolaires et pendant la période scolaire au mercredi à partir de 13h et au samedi.

La restriction ne concerne pas les jeunes PMR et les apprentis.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Vous êtes porteur de la carte CMI (Carte Mobilité Inclusion) avec la mention invalidité ou de la carte invalidité ?

Nous vous prenons en charge à votre domicile et vous transportons où vous le souhaitez (dans la même zone ou dans la zone urbaine). * trajet supérieur à 1 km.



FONCTIONNEMENT & HORAIRES

► SE DÉPLACER D'UNE ZONE VERS LE CENTRE URBAIN

Les voyageurs sont pris en charge à leur domicile puis déposés sur l'un des points fixes prédéfinis à des heures d'arrivée garanties à la gare :

- 8h

- 9h30

- 11h30

- 14h



Je suis Malo, je réside à Carantilly (zone TAD Ouest), je souhaite me rendre à l'Hôtel de Ville de Saint-Lô (centre urbain) pour refaire ma carte d'identité.



Le service de transport à la demande garantit une arrivée en gare de Saint-Lô à 9h30 pour l'ensemble des voyageurs, Malo sera donc déposé à l'Hôtel de Ville aux alentours de 9h35-9h40.



Il n'est pas obligatoire de faire un trajet aller-retour avec le service TAD.

► SE DÉPLACER DU CENTRE URBAIN VERS UNE ZONE

Les voyageurs sont pris en charge à l'un des arrêts fixes sur le centre urbain sur six créneaux de départ (possibilité de desservir plusieurs points, l'horaire garanti est à la gare) puis redéposés chez eux :

- 11h

- 12h

- 14h

- 16h

- 17h

- 18h



Je suis Janine, je me suis rendue à l'Hôpital de Saint-Lô (centre urbain), je souhaite rentrer chez moi à Amigny (zone TAD Ouest).



Le service de transport à la demande prendra en charge Janine à l'Hôpital entre 11h et 11h15.

► SE DÉPLACER À L'INTÉRIEUR D'UNE ZONE

Sens aller : les voyageurs sont pris en charge à leur domicile puis déposés à un point fixe de la zone de départ.

Sens retour : les voyageurs sont pris en charge à l'un des points fixes de leur zone et redéposés chez eux.

De 9h à 11h puis de 14h à 16h.



Je suis Lylie, je réside à Cavigny (zone TAD Est), je souhaite me rendre au bourg de Saint-Georges-d'Elle (zone TAD Est).

SENS ALLER



SENS RETOUR

Lylie peut reprendre le trajet inverse après OU Lylie peut rentrer par tout autre moyen



Il n'est pas possible de réserver un trajet entre deux zones, par exemple pour se déplacer de Lamberville (zone TAD Sud) vers la maison de retraite de Marigny-le-Lozon (zone TAD Ouest).

► SE DÉPLACER À L'INTÉRIEUR D'UNE ZONE (RÉSERVÉ AUX PMR)

Les personnes en situation de handicap* sont prises en charge à leur domicile et déposées sur le lieu de leur choix (sous condition des zones est/ouest/sud).

De 9h à 11h puis de 14h à 16h.



Je suis Octave, je réside à Biéville (zone TAD Sud), je souhaite rendre visite à mes amis de Condé-sur-Vire (zone TAD Sud).



* Sont concernées :

- les personnes en fauteuil roulant (UFR),
- les titulaires d'une carte MDPH (cécité / canne blanche),
- les personnes avec une déficience visuelle,
- les personnes handicapées titulaires d'une carte MDPH (80%).